



# C I M A

## CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE  
CONTROLE DES ASSURANCES

**DECISION N° - - - - 025' /D/CIMA/CRCA/PDT/2015**  
INFLIGEANT UNE AMENDE A LA SOCIETE CAMEROON INSURANCE COMPANY  
(CAMINSUR) BP12400 YAOUNDE (REPUBLIQUE DU CAMEROUN)

**LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA)**, réunie en sa 80<sup>ème</sup> session ordinaire du 20 au 25 juillet 2015 à Yamoussoukro (République de Côte d'Ivoire) ;

**VU** le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains, notamment en son article 17 ;

**VU** le code des assurances des Etats membres de la CIMA, notamment en ses articles 311 et 312 ;

**VU** les dispositions du règlement n°0004/CIMA/PCMA/PCE/2012 du 05 avril 2012, modifiant et complétant les dispositions du code des assurances relatives au régime juridique des sanctions et au régime financier ;

**Considérant** le non paiement diligent des sinistres par la société Cameroon Insurance Company (CAMINSUR) du Cameroun.

**Considérant** le non-paiement des frais de contrôle, la collaboration avec des intermédiaires non agréés et le paiement des commissions à des personnes non identifiées.

**Considérant** que ces manquements graves aux obligations contractuelles ont causé des préjudices aux assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances de la société CAMINSUR ;

**Après audition** des dirigeants de la société, en présence du représentant du Ministre en charge des assurances de la République du Cameroun,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est infligé à la société Cameroon Insurance Company (CAMINSUR) une amende de 0,1% sur l'assiette de contribution aux frais de contrôle de l'exercice 2014.

**Article 2** : la présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Conférence, au Journal Officiel et/ou dans un journal d'annonces légales de la République du Cameroun.

Fait à Yamoussoukro, le **25 JUL. 2015**

Le Président de la Commission



Gnagne BEDI